



N°17-06-74

L'an deux mil dix-sept, le lundi 26 juin à 18 heures 30, le Conseil de Communauté s'est réuni sous la présidence de Monsieur Christian LEROY (reçoit pouvoir d'O. DUFOUR), Président, suite à la convocation en date du 16 juin 2017.

Présents :

Mesdames POURCHEL I. ; CARVALHO H. ; POULAIN P. ; DE JONGHE N. ; DOURIEZ D. (reçoit pouvoir de F. SAGNIER) ; LASSALLE M. ; DELRUE J. ; WESTENHOEFFER V. ; BERQUEZ M.L. ; BEAUBOIS B. ; LEMAIRE C.

Messieurs DEVIGNE A. ; ALLOUCHERY J.M. ; VASSEUR C. ; BOUFFART J. ; DUWAT A. ; GARDIN J. ; COLIN O. ; FRANQUE G.A. ; SENECAT D. ; BRUGGEMAN M. ; DELAT'TRE J. ; MONFAIT D. ; CLABAUT A. ; COLIN G. ; MAGERE M. ; WALLET B. ; WAUQUIER A. ; COYOT J.C. (reçoit pouvoir de M. WAVRANT) ; CORDIER A. ; BACQUET J. ; GALLET J.M. ; DENUNCQ R. ; TELLIER C. ; LEFEBVRE S. ; FOURRIER B. ; DELAT'TRE G. ; DELANNOY J. (reçoit pouvoir d'E. BOIN) ; OTTEVAERE D. ; WYCKAERT G. ;

Absents excusés :

Madame BOIN E. (donne pouvoir à J. DELANNOY)

Messieurs PRUVOST M. ; LHEUREUX M. ; SAGNIER F. (donne pouvoir à D. DOURIEZ) ; CROQUELOIS J.M. ; DUFOUR O. (donne pouvoir à C. LEROY) ; FOURNIER D. ; WAVRANT M. (donne pouvoir à JC COYOT) ; BEE D.

Absents :

Madame DEGREMONT F.

Messieurs GARENAUX M.

Madame Nicole DE JONGHE est élue secrétaire.

OBJET : TEPCV – RENOVATION ENERGETIQUE DE L'HABITAT PRIVE – ATTRIBUTION D'AIDES

Rapporteur : Gérard WYCKAERT

Par délibération n° 16-11-90 du 28 novembre 2016, le conseil communautaire a décidé de mettre en œuvre d'un dispositif incitatif en faveur de la réhabilitation massive du parc de logements privés, afin de créer un effet d'émulation et de faciliter la mise en œuvre de l'OPAH – 2016/2017.

Une enveloppe de 80.000 € a été ouverte, financée à hauteur de 80 % par le programme TEPCV.

Dans ce cadre, 3 dossiers ont été déposés et validés par l'Espace Info-Energie :

1. Mr Michel BAY d'Escœuilles – Remplacement de chaudière – Aide estimée 585 € maxi
2. Mr Manuel PILON de Bayenghem-les-Seninghem – Remplacement de chaudière – Aide estimée de 629 € maxi

3. Mr Sébastien LECLERCQ d'Alquines – Remplacement de fenêtres et de chaudière – Aide estimée de 1 143 € maxi si pompe à chaleur, de 1 456 € maxi si chaudière à granulés

Après en avoir délibéré, le conseil communautaire, à l'unanimité, **DECIDE** d'accorder les aides financières proposées.

Ces aides seront versées à l'appui d'une copie des factures acquittées.

Pour extrait conforme.

Le Président,

